

On annonce qu'à l'occasion de la grande victoire de Solferino, un Te Deum sera chanté, le même jour, dans toutes les églises de France.

La procession de la Fête-Dieu, favorisée par un temps magnifique, a parcouru dimanche matin les principaux quartiers de notre ville.

C'est entre deux haies de drapeaux et de bannières que le cortège religieux a effectué sa marche, au milieu de la population recueillie.

On nous assure qu'un jeune homme de 17 ans s'est noyé, hier matin, dans le canal de Roubaix. Il avait, dit-on, voulu aller nager seul et à un endroit fort profond.

Chaque année, à l'époque des chaleurs, on compte malheureusement trop de victimes d'une imprudence que les avertissements réitérés et la surveillance la plus active ne peuvent pas toujours prévenir.

On nous prie d'annoncer que le concert annuel donné par les élèves de l'Institution des sourds-muets et aveugles, de Fives, est fixé au dimanche 31 juillet.

Au concours de chant d'ensemble qui a eu lieu à Saint-Omer, l'Union chorale de Lille a remporté le premier prix; le second a été décerné aux Orphéonistes d'Arras.

On lit dans l'Echo du Nord :

L'Union chorale est rentrée hier soir, à huit heures et demie, du concours de Saint-Omer. Une foule énorme l'attendait à la gare; les musiques des pompiers et des canoniers s'étaient réunies spontanément pour recevoir la société victorieuse, et, pendant le parcours de la gare au local de la société, des acclamations ont retenti, couvrant le bruit des musiques jouant les pas redoublés les plus énergiques.

Cette réception, qui rappelait celle qui fut faite à la musique des pompiers revenant de Fontainebleau, a dû être bien douce à tous les jeunes gens de l'Union chorale, mais surtout au modeste chef, M. Six, qui avait tout le mal du monde, à l'arrivée dans la gare, à échapper aux poignées de main que chacun lui offrait.

Le local de la société était illuminé et encombré de nombreux amis, venant féliciter les vainqueurs. Les Métonomes ont donné une sérénade à leurs confrères et ont été reçus chaleureusement. Au passage de l'Union chorale dans la rue Neuve, les sociétaires de la Concordia lui avaient jeté des bouquets.

L'Union chorale peut aujourd'hui porter très haut la magnifique bannière qui lui fut offerte, il y a quelques années, par le cercle du Nord.

La prochaine session de la Cour d'assises du Nord s'ouvrira à Douai le 16 août. M. le conseiller Binet est appelé à la présider avec l'assistance de MM. Lagarde et Cotteau, ses collègues.

La direction générale des Postes françaises publie la note suivante :

Le public est prévenu que les journaux et imprimés envoyés aux armées hors du territoire français doivent supporter, indépendamment du port exigé pour le parcours en France, la taxe due aux offices de poste des pays étrangers qu'ils traversent.

Les lettres seules n'ont à supporter que la taxe française.

La clôture de l'Exposition des Beaux-Arts étant remise au 10 juillet prochain, les billets de la Loterie, ouverte sous les auspices du ministre d'Etat et de la maison de l'empereur, continueront à se délivrer à la préfecture jusqu'au 5 juillet.

Le journal, l'Institut publié à la suite d'un compte-rendu des séances de la Société Impériale des Sciences, de Lille, une appréciation remarquable des travaux de cette Société et que le Memorial reproduit en entier.

Nous croyons utile d'extraire de ce travail un des passages où il est question de l'Ecole des chauffeurs :

L'institution de l'Ecole des Chauffeurs, dès que la pensée en a été émise, a été accueillie avec la sympathie universelle. Presque tous les industriels du département ont répondu à l'appel qui leur a été fait d'une souscription volontaire et annuelle de 25 francs destinée à couvrir les frais de l'enseignement.

Il y a lieu de croire que le même succès serait assuré à la réalisation de la même pensée dans d'autres centres industriels. Il y a intérêt pour tout le monde à ce que le chauffeur, ouvrier généralement plein de zèle et de bon vouloir, ne soit pas obligé de demander péniblement à une longue pratique antérieure, à une sorte de tradition les connaissances nécessaires à ses importantes fonctions. Sans vouloir en faire un ingénieur ou un savant, il convient et il est utile de lui enseigner les propriétés élémentaires de la vapeur, l'usage des diverses parties des appareils, leur utilité, leur manœuvre, l'art de brûler le charbon avec efficacité et économie.

Ainsi que l'a dit un des membres de la Société à l'ouverture du cours de l'Ecole des Chauffeurs, (M. H. Violette), on ne fait bien ce que l'on comprend parfaitement. L'ouvrier instruit pourvoira facilement à l'entretien et à la réparation de la machine qui lui est confiée. Les industriels eux-mêmes sont ainsi les premiers intéressés à donner l'instruction convenable à cette classe d'ouvriers. Il est donc tout naturel que l'Ecole des Chauffeurs de Lille ait été dès le début appréciée à sa valeur dans le chef-lieu d'un département où l'on compte près de 2,000 machines en activité, environ 30,000 chevaux vapeur. Il est probable qu'il en serait de même dans d'autres lieux.

La composition suivante est employée avec le plus grand succès dans quelques chantiers, pour recoller la pierre. On prend : soufre, cire jaune et résine en parties égales (20 gr., par exemple, de chaque substance). On fait fondre le soufre et la résine, on y ajoute ensuite la cire, et on mélange intimement. On fait ensuite chauffer légèrement les deux parties de la pierre qu'on veut recoller; on les enduit du mastic encore chaud, on les rapproche et on les presse fortement jusqu'à refroidissement. Si le collage est fait avec soin, la soudure est si tenace que la pierre se cassera plutôt à côté que sur la soudure.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 21 au 27 juin inclus, 25 garçons, 25 filles.

MARIAGES.

Du 27 juin. — Entre François Depriester, ajusteur mécanicien, et Anne-Julienne Vandriessche, tisserande. — François-Joseph Malfait, peintre, et Fideline-Joseph Pontier, peigneuse de laines.

Emile-Joseph Courmout, imprimeur lithographe, et Regina-Henrica Tanghe, couturière.

DÉCÈS.

Du 21 juin. — Timothé Chevalier, 67 ans, sellier, époux de Désirée Delhaye, rue du Ballon. Du 22. — Sophie Ceuterick, 43 ans, ménagère, épouse de Ferdinand Goutsmidt, hôpital. Du 23. — Fideline-Joseph Lamant, 33 ans, ménagère, épouse de Jérôme Comblez, hôpital. — Pierre-Jacques Casier, 26 ans, journalier, célibataire, hôpital. — Marie-Catherine Briffaut, 52 ans, ménagère, épouse d'Agathon Decourcelle, aux Trois-Ponts. Du 24. — Richard Thibaut, 52 ans, journalier, époux de Marie Desmettre, au Tilleul. Du 25. — Henri-Antoine-Lefebvre, 20 ans, journalier, célibataire, au fort Mullier. Du 26. — Florine Dubois, 19 ans, tisserande, célibataire, aux Trois-Ponts. — Julie-Joseph Carrette, 62 ans, journalier, célibataire, rue St-Antoine. Plus 6 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Ecole générale des Arts et Manufactures.

Une note insérée au Moniteur du 14 mai, à la suite du programme d'admission à l'Ecole centrale des arts et manufactures en 1859, faisait connaître que ce programme recevrait, pour 1860, certaines modifications qui seraient portées prochainement à la connaissance des familles.

D'après le programme qui vient d'être approuvé par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, les épreuves d'admission en 1860 consisteront en compositions écrites et en examens oraux qui porteront sur les connaissances ci-après :

- 1° La langue française; 2° L'arithmétique; 3° La géométrie élémentaire; 4° L'algèbre (jusqu'à la théorie générale des équations inclusivement); 5° La trigonométrie rectiligne; 6° La géométrie analytique; 7° Les premiers éléments de la géométrie descriptive; 8° Toute la partie du cours de physique qui précède la chaleur dans l'enseignement des lycées; 9° L'histoire naturelle; 10° Le dessin à main levée, le dessin au trait et le lavis.

Le programme détaillé est délivré au siège de l'Ecole, rue des Coutures-Saint-Gervais, n° 1. Il est adressé franco aux personnes qui en font la demande.

Chambre de Commerce de Mulhouse.

Roumélie. — Avis à nos exportateurs sur le marché de Philippopolis.

Les efforts qu'on n'a cessé de faire pour introduire dans ces régions le commerce français, pour engager les négociants à envoyer leurs produits en France, à tirer de ce pays une partie de leurs articles de vente journalière, ont produit déjà des résultats qu'on ne saurait méconnaître. Toutefois, le mouvement ne se dessine pas avec tout l'entrain désirable, par suite de l'ignorance dans laquelle est resté plongé jusqu'ici le commerce local, à l'endroit des marchandises françaises, par suite aussi de la routine qui le porte à demander toujours des marchandises autrichiennes, presque seules usitées jusqu'ici, tant à cause de leur bon marché apparent et spécieux, que des facilités très-trompeuses de transport.

Pour mettre à néant ces préventions, et faire connaître aux marchands grecs et bulgares nos draps, nos indiennes, nos soieries, nos articles divers, il faudrait que les grandes maisons de production, les fabricants eux-mêmes envoyas-

sent comme consignation, dans les divers places de la Roumélie, une certaine quantité de leurs marchandises. Evidemment, le premier envoi mettrait un certain temps à se vendre; il ne serait pas enlevé dès le jour de son arrivée; mais l'expérience une fois faite, renouvelée même au besoin à deux ou trois reprises, nul doute que la supériorité de ces divers produits français ne fût reconnue aussi bien que leur bon marché absolu. Dès lors, les consignations deviendraient inutiles et les commandes se succéderaient régulièrement chez les manufacturiers qui n'auraient plus qu'à se louer de leur esprit entreprenant. Par malheur, le commerce français est en général peu disposé à ce genre de transactions: il se figure très à tort et sans aucune espèce de raison plausible que les marchandises envoyées en consignation sont à peu près perdues, et il ne veut pas risquer, dit-il, une perte presque certaine en vue d'un bénéfice plus ou moins problématique. C'est là une erreur contre laquelle on ne saurait trop s'élever.

Les Anglais, les Suisses, les Belges ont parfaitement compris l'importance d'une entrée en relations avec des pays encore neufs et inexplorés, tels que ceux-ci, et ils prient eux-mêmes les marchands du pays d'accepter leurs consignations. En France, tout le contraire a lieu, et plusieurs maisons très honorables de Philippopolis ayant sollicité l'envoi de consignations, en offrant de ne prendre qu'une commission insignifiante et de donner toutes les garanties désirables, n'ont reçu que des refus. On concevrait cette pusillanimité s'il s'agissait de contrées lointaines, séparées de nos ports par une traversée dangereuse pour lesquelles la surveillance est difficile, la correspondance irrégulière ou le fret très onéreux. Mais aucun de ces obstacles n'existe ici. Car de Marseille à Rodosto ou Constantinople, les vapeurs de la Méditerranée se rendent en moins d'une semaine et la route de terre qui reste à parcourir pour arriver aux divers marchés intérieurs de la Roumélie, sans être bonne, est cependant fort praticable pendant une bonne partie de l'année. Il est vraiment triste de voir qu'une contrée comme la Turquie d'Europe, habitée par plus de huit millions d'individus, ne connaisse pas les articles dans lesquels nous excellons et que nous trouvons pourtant moyen d'envoyer chaque jour au milieu de l'Amérique du Sud, à travers de bien d'autres périls et avec des chances de perte mille fois plus évidentes et plus nombreuses.

C'est là une situation et une tendance sur lesquelles il importe de faire prévaloir la vérité auprès du commerce français s'il hésite encore quelque peu à entrer dans la voie que lui ouvrent et les avis de ceux qui sont chargés de les protéger et les exemples des nations voisines; bientôt il sera trop tard, toutes les places seront prises et les marchés envahis.

(Note du Ministère du Commerce).

FAITS DIVERS.

Le tribunal correctionnel de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire des honnêtes coulisiers.

Ces messieurs, en invoquant leur bonne foi, ont demandé le bénéfice des circonstances atténuantes.

Voici le prononcé du jugement :

« Vu les art. 8 de la loi du 28 ventôse an IX et 4 de l'arrêté du 27 prairial an X.

« Vu la loi du 9 janvier 1818 qui fixe à la somme de 125,000 fr. le taux du cautionnement des agents de change de Paris.

» Condamne tous les prévenus par corps et

— C'est vrai.

— Ce n'est que quelques moments avant mon entrevue avec le comte Alstern que l'on m'a fait connaître vos intentions royales et les distinctions qui m'attendaient. Il me serait impossible de rendre ce que j'éprouvai. Je suis un vieillard et ne sort pas du cercle étroit que les années ont tracé autour de moi. Mon cœur est impressionnable. Un but brillant fait oublier la voie qui y conduit.

Sa voix tremblait, mais son regard était plein d'assurance.

« Rassemble ton courage, mon père; explique-toi clairement, dit Litholf.

— Ce que nous aimons, notre cœur le regarde comme nôtre, et tout le reste ne nous touche pas.

— Mon père!

— Je t'ai aimé vingt ans.

— Et...

— Vingt années durant, je t'ai regardé comme mon fils.

— Et je ne serais donc pas...

L'émotion s'emparait de plus en plus du vieillard.

« J'ai oublié, complètement oublié, jusqu'à ce qu'on me le rappelât, qu'en réalité tu n'es pas mon fils. »

Cette déclaration produisit un indicible effet.

« Pas votre fils? répéta Litholf.

— Non.

— Expliquez-vous; de qui suis-je donc le fils?

— Je l'ignore.

— Vous ignorez qui est mon père?

— Oui.

— Et vous ne savez pas non plus qui est ma mère?

— Non.

Le maréchal de la cour conserva son impassibilité, et Berghen devint tout yeux. Les autres ne purent voir sans effroi le changement qui s'opéra dans les traits de Litholf. Comme s'il eût été frappé d'anathème, il demeura seul et abandonné, en proie aux tortures les plus cruelles.

Mademoiselle Rudenskold seule, n'écouant que la voix de son cœur courageux, parce qu'il était toujours naturel, s'approcha de lui.

« Vous n'avez pas de père? » dit-elle.

Le jeune homme la regarda avec surprise.

« Ni de mère non plus? » continua-t-elle.

— Ni père, ni mère, répondit Litholf.

— Si vous voulez avoir une sœur, ajouta-t-elle, vous en possédez une en moi.

Ces paroles furent accueillies par un murmure d'approbation.

« Du courage! dit au même instant Feldmans. Tu n'as ni père, ni mère, mais tu as des amis, et j'en suis un.

— Ce qui me manque, répondit Litholf, ce n'est pas le courage, c'est l'espérance! »

On entendit en ce moment, dans une autre partie du salon, une exclamation de douleur: elle venait d'Elise.

La famille royale s'éloigna avec la majeure partie de la cour pour laisser à eux-mêmes ceux qui souffraient.

Lorsqu'on emporta Elise évanouie, Litholf saisit convulsivement la main de son père.

« Mon Dieu, elle s'éloigne! » dit-il.

Le vieillard le considéra avec effroi.

« Elle a raison, pourtant, ajouta-t-il, et vous aussi, vous m'abandonnez maintenant.

— Mon fils...

— Je ne suis pas ton fils... Ah! je sais main-

tenant comment s'appellent mes parents: ce sont la honte et le déshonneur!

A ces mots il quitta ses amis et s'empressa de sortir.

La princesse Alexandrowa était tombée anéantie sur le sofa. Elle était pâle et froide, et ses yeux, d'ordinaire si vifs, semblaient en ce moment cristallisés.

« Songe où tu es, lui dit Daniel. Reprends courage et sois calme. Tout espoir n'est pas perdu. »

Les intentions du roi au sujet de Litholf étaient venues échouer au but, et n'avaient laissé après elles que l'effroi et la douleur.

« Annonce à la princesse que je désire lui parler, dit Weissenbourg à un domestique, en entrant dans l'antichambre de la princesse Alexandrowa.

— La princesse est indisposée et ne reçoit personne aujourd'hui.

— Va lui dire que je demande à lui parler, qu'il faut que je lui parle. »

Weissenbourg n'était plus l'homme gai et aimable que nous connaissons. Il avait quelque chose d'impérieux, presque de menaçant.

En attendant la princesse, il se promenait à grands pas, de violentes émotions peintes sur le visage.

« Que voulez-vous de moi? dit la princesse.

A en juger par votre extérieur, vous devez avoir eu une nuit agitée.

— Pourquoi le nier? répondit-il en fixant sur elle ses yeux perçants. Oui, j'ai eu une nuit agitée, une nuit qui m'a paru longue comme vingt ans... La voilà passée.

— Eh bien, monsieur, je vous souhaite une bonne journée.

— Vous parlez avec amertume.

— Et vous d'un ton impérieux.

— Si je mérite des reproches, madame, ce n'est pas de votre part au moins. Vous avez attiré sur ma tête tout le malheur qu'un homme peut subir, et pourtant je me suis soumis aveuglément, pendant vingt ans, à tous vos desirs et à tous vos caprices. Après avoir éveillé l'amour dans mon cœur, vous m'avez trahi, et néanmoins j'ai fléchi sous votre volonté durant ce long espace de temps. Pour vous, j'ai dompté ma légitime indignation et ma soif de vengeance; pour vous, j'ai réprimé les passions orageuses qui gromdaient dans mon sein; pour vous, j'ai imposé silence aux desirs les plus légitimes; et j'ai été tout, excepté moi-même. Vous avez vu mes tortures, mes combats, le déchirement de mon cœur; vous m'avez vu tourmenté de remords toujours renaissants, non-seulement fermer les yeux sur votre conduite coupable, mais encore me faire l'instrument d'exigence qui témoignait de votre honte et dont l'accomplissement entretenait votre faiblesse. Pour vous, j'ai changé mon caractère; la passion violente s'est transformée dans mon sein en tendresse sentimentale, et l'impétueuse vivacité en faiblesse. Dans votre main, les fers se sont métamorphosés en une chaîne de fleurs. Néanmoins, vous m'adressez des reproches, parce que je suis incapable de dissimuler plus longtemps, dans des apparences souriantes, ce qui se passe dans mon âme.

— Vous êtes terrible, monsieur. Je sais ce que vous avez souffert, mais vous connaissez aussi mes souffrances.

— Soit. J'ai même fondé de l'espoir sur ces dernières, car les souffrances ont coutume d'endurcir le cœur humain. Mais, chez vous, elles